

SOCRATES

Le programme d'action de la Communauté européenne dans le domaine de l'éducation

Encadré: date limite pour l'introduction des candidatures à certaines actions: septembre 1995
Voir les détails à la fin de cette annonce

(95/C 200/25)

SOCRATES, le programme d'action de la Communauté européenne pour la coopération dans le domaine de l'éducation, a été adopté le 14.3.1995 (décision 819/95/CE, Journal officiel L 87 du 20.4.1995). Il couvre la période 1995-1999 et s'applique aux 15 États membres de la Communauté européenne, ainsi qu'à l'Islande, au Liechtenstein et à la Norvège dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen. En 1995, SOCRATES dispose d'un budget communautaire de 176 000 000 d'écus.

SOCRATES prolonge et étend un certain nombre de programmes antérieurs de la Communauté, y compris ERASMUS (dans l'enseignement supérieur) et LINGUA (dans le domaine de l'apprentissage des langues). Ces programmes sont combinés à de nouvelles actions afin de constituer le premier programme européen complet pour la coopération dans tous les secteurs de l'éducation.

Les principaux objectifs de SOCRATES consistent à:

- développer la dimension européenne de l'éducation,
- promouvoir une meilleure connaissance des langues européennes,
- promouvoir la dimension interculturelle de l'éducation,
- améliorer la qualité de l'éducation grâce à la coopération européenne,
- promouvoir la mobilité des enseignants et des étudiants,
- encourager la reconnaissance des diplômes, des périodes d'études et autres qualifications,
- faciliter le développement d'un espace européen ouvert en vue de la coopération dans l'éducation,
- encourager l'éducation ouverte et à distance dans le contexte européen,
- favoriser les échanges d'informations et d'expériences sur les systèmes éducatifs et les politiques de l'éducation.

SOCRATES s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie en réponse aux besoins d'éducation et de formation en constante évolution. Le programme entre-

tient des liens étroits avec d'autres initiatives au niveau européen, notamment le programme Léonardo da Vinci pour la formation professionnelle, le programme Jeunesse pour l'Europe III et diverses composantes du quatrième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, les actions communautaires en faveur des personnes désavantagées et la promotion de l'égalité des chances.

SOCRATES contient des dispositions précises pour une large gamme d'activités, et notamment:

- les projets, réseaux, associations et partenariats transnationaux,
- le développement en commun de programmes d'études, de modules, de matériels didactiques et autres produits pédagogiques,
- les échanges et la mobilité,
- les cours transnationaux de formation pour le personnel éducatif,
- les visites afin de faciliter la préparation des projets ou le partage de l'expérience,
- la préparation d'études, d'analyses, de guides et la collecte de données,
- l'évaluation des projets,
- la diffusion des résultats.

La responsabilité générale de la mise en œuvre de SOCRATES est assurée par la Commission européenne (direction générale XXII: éducation, formation et jeunesse). Elle est assistée dans sa tâche par le Comité SOCRATES composé de deux membres désignés par chacun des États membres. Le Comité est organisé en deux sous-comités dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'éducation scolaire.

Le programme SOCRATES assure la promotion de la coopération dans six domaines:

Enseignement supérieur (ERASMUS)

Action 1 - Bourses en vue de développer la dimension européenne dans les universités

- organisation des échanges d'étudiants pour des périodes d'études reconnues,
- système européen d'unités capitalisables transférables (ECTS),
- mobilité et échanges de personnel enseignant,
- préparation linguistique pour les étudiants et le personnel accueillis ou envoyés,
- programmes d'enseignement intensifs de courte durée,
- activités de développement de programmes d'études relatives à tous les niveaux d'études,
- étude des langues combinée à d'autres disciplines universitaires,
- projets de coopération universitaire sur des thèmes d'intérêt commun («Réseaux thématiques»),
- visites en vue de préparer les futures activités de coopération,
- application des méthodes d'enseignement ouvert et à distance.

Action 2 - Bourses aux étudiants

Aide financière directe afin de couvrir les «frais de mobilité» (voyage, préparation linguistique et différence du coût de la vie) des étudiants effectuant une période d'études reconnue de 3 à 12 mois à l'étranger.

Mesures complémentaires

Bourses pour les activités européennes des associations de professeurs d'université, de personnel administratif ou d'étudiants et pour d'autres activités de sensibilisation à la dimension européenne dans l'enseignement supérieur.

Éducation scolaire (COMENIUS)

Action 1 - Partenariats scolaires/Projets éducatifs européens

Partenariats scolaires en vue du développement de «Projets éducatifs européens» (PEE) sur des thèmes d'intérêt commun aux élèves des différents pays européens.

Action 2 - Éducation des enfants de travailleurs migrants, de travailleurs exerçant une profession itinérante, de voyageurs et de Tziganes, éducation interculturelle

Projets transnationaux en vue d'améliorer les possibilités d'éducation des enfants de ces groupes sociaux spécifiques et de préparer plus généralement les enfants en âge scolaire à vivre dans une société toujours plus multiculturelle, combattant ainsi le racisme et la xénophobie.

Action 3 - Formation continue des enseignants et autres éducateurs

Projets transnationaux de formation continue dans une des directions suivantes:

- promotion de la dimension européenne dans l'enseignement,
- amélioration des taux de réussite scolaire et de participation et réponse aux problèmes des enfants à besoins et potentiels éducatifs spéciaux.

Mesures complémentaires

- activités européennes d'associations actives dans le domaine de la coopération scolaire (par ex. les associations d'enseignants ou de parents),
- activités de sensibilisation liées à la promotion de la coopération européenne dans ce secteur, y compris le soutien pour le concours «L'Europe à l'école».

Promotion de l'apprentissage des langues (LINGUA)

Mesures en vue d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues officielles de la CE et des pays participants de l'AELE-EEE, dans tous les secteurs de l'éducation (les langues les moins enseignées et les moins utilisées seront prioritaires):

Action A - Programmes de coopération européenne pour la formation des professeurs de langues (PCE)

Coopération transnationale entre les établissements de formation initiale et/ou continue afin d'améliorer les compétences professionnelles des futurs ou actuels enseignants et formateurs en langues (développement en commun de programmes d'enseignement, matériels didactiques, modules et plans de formation).

Action B - Activités de formation continue dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères

Cours d'immersion ou autres activités similaires de formation continue dans un autre pays participant afin d'améliorer la capacité des professeurs à enseigner des langues étrangères ou à enseigner par l'intermédiaire des langues étrangères.

Action C - Assistanats pour les futurs professeurs de langues étrangères

Bourses afin de permettre aux futurs professeurs de langue de passer 3 à 12 mois en qualité d'assistant dans un autre pays participant où l'une des langues officielles est celle qu'ils enseigneront plus tard.

Action D - Développement d'outils pour l'enseignement des langues et l'évaluation de compétences linguistiques

Projets transnationaux afin de développer des outils pour l'enseignement des langues et pour évaluer les compétences linguistiques acquises (conception, développement et échange de programmes d'études; production de ressources pédagogiques innovatrices; création et amélioration d'outils et de méthodes en vue d'évaluer les compétences linguistiques).

Action E - Projets éducatifs communs pour l'apprentissage des langues (PEC)

Échanges de jeunes de l'enseignement général et, en particulier, de l'enseignement professionnel et technique dans le cadre de projets communs relatifs à leur éducation et à leur formation.

Mesures complémentaires

- activités européennes des associations actives dans le domaine de l'enseignement/apprentissage des langues,
- diffusion des approches innovatrices de l'enseignement et de l'apprentissage des langues,
- activités de sensibilisation liées à la promotion de la coopération européenne dans ce secteur.

Promotion de l'enseignement ouvert et à distance (EOD)

Deux ensembles de mesures destinées à soutenir la coopération européenne dans l'enseignement ouvert et à distance (EOD) et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications dans le domaine de l'éducation:

A - Soutien à la coopération européenne dans le domaine de l'EOD

Projets réalisés par des partenariats européens associant:

- des utilisateurs et des prestataires de services d'apprentissage à distance,
- établissements d'enseignement «traditionnels» qui intègrent les nouvelles technologies de l'information et des communications dans leur enseignement,

— producteurs de logiciels et de programmes éducatifs.

Projets d'observation dont le but est de présenter une photographie complète de l'état de développement d'un aspect particulier de l'EOD ou de l'utilisation de nouvelles technologies pédagogiques dans un grand nombre de pays participant à SOCRATES.

B - Soutien à l'application de l'EOD aux activités intégrées à d'autres volets de SOCRATES

Lorsque la composante EOD constitue une caractéristique significative d'une candidature, les projets introduits au titre des autres volets de SOCRATES peuvent bénéficier d'un soutien financier supplémentaire relatif à cette dimension EOD. Elle est particulièrement encouragée lorsque le recours aux méthodes EOD améliorera la qualité de l'enseignement ou élargira l'accès aux activités de coopération européenne des groupes d'élèves ou d'enseignants qui ne seraient pas en mesure d'en bénéficier autrement.

Éducation des adultes

Projets transnationaux destinés à étendre la dimension européenne dans tous les domaines de l'éducation des adultes complétant ainsi les activités plus professionnelles soutenues par le programme Léonardo. SOCRATES soutient:

- les activités destinées à améliorer la sensibilisation des éducateurs d'adultes à l'importance des thèmes européens en diffusant la connaissance des autres cultures, langues et traditions des pays européens ou à promouvoir une meilleure compréhension des aspects politiques, économiques et administratifs de la Communauté européenne en tant que telle,
- les projets de promotion des réseaux d'organisation d'éducation d'adultes centrés sur des thèmes intéressant les citoyens d'Europe qui vivent dans les pays participants.

Échange d'information et d'expérience sur les systèmes éducatifs et les politiques

1 - Questions d'intérêt commun concernant la politique de l'éducation

Échange d'informations et d'expériences sur les questions clés de la politique de l'éducation, notamment grâce à des études, des séminaires, des échanges d'experts et le développement de meilleurs canaux de diffusion de l'information.

2 - Réseau européen d'information sur l'éducation (EURYDICE)

Le réseau EURYDICE, constitué d'unités nationales coordonnées par l'unité européenne à Bruxelles, est destiné à récolter et à diffuser l'information sur les systèmes éducatifs dans les pays participants.

3 - Programme de visites pour les décideurs en matière d'éducation (ARION)

Visites d'études en groupes multinationaux de décideurs en matière d'éducation (notamment dans l'enseignement primaire et secondaire) ainsi que des mesures d'accompagnement afin d'assurer la diffusion des résultats des visites.

4 - Réseau des centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique (NARIC)

Réseau de centres nationaux chargés de fournir aux établissements et citoyens les informations sur les qualifications et systèmes d'enseignement supérieur en vue de faciliter la reconnaissance des qualifications dans d'autres pays participants.

Candidatures et procédures de sélection

Les procédures d'introduction et de sélection des candidatures à un soutien SOCRATES varient considérablement selon que l'action concernée est gérée au niveau central par la Commission ou à un niveau plus décentralisé par les agences nationales désignées par les pays participants.

Pour chacun des six volets du programme, il existe un Guide du candidat qui contient tous les détails nécessaires concernant les procédures de candidature, les dates limites et les critères de sélection. Ces documents et d'autres informations sont disponibles auprès de:

Bureau d'assistance technique (BAT) SOCRATES et Jeunesse, rue Montoyerstraat 70, B-1040 Bruxelles, tél. (32-2) 233 01 11, télécopieur (32-2) 233 01 50,

qui fournit à la Commission une assistance techniques dans la mise en œuvre du programme.

Dates limites pour l'introduction des candidatures

1. En raison de la date de la décision établissant le programme, et après consultation du Comité

SOCRATES, la plupart des actions SOCRATES en 1995 font l'objet de mesures transitoires très proches des procédures utilisées par les précédents programmes communautaires. Des détails sont disponibles sur demande auprès du BAT SOCRATES et Jeunesse.

2. Toutes les dates limites pour l'introduction des candidatures au cours de l'année calendrier 1996 sont mentionnées dans les Guides des candidats évoqués ci-dessus. Les candidatures pour les bourses de visites préparatoires et les mesures complémentaires peuvent être introduites à tout moment après la publication de la présente annonce.

3. Les candidatures sont reçues jusqu'au 30.9.1995 (cachet de la poste) pour les actions suivantes:

- promotion de l'apprentissage des langues (LINGUA), action D,
- enseignement ouvert et à distance (EOD), volet A,
- éducation des adultes.

Cette date limite de candidature concerne:

- LINGUA action D: projets commençant en 1/1996 (la prochaine date limite sera 9/1996),
- EOD et éducation des adultes: projets commençant à la fin de l'année 1995 ou au début de 1996.

Le guide du candidat et les formulaires de candidature sont disponibles sur demande auprès du BAT SOCRATES et Jeunesse (adresse ci-dessus) qui fournira également les renseignements nécessaires sur les procédures de candidature pour les mesures complémentaires et visites préparatoires au titre des diverses actions de SOCRATES en 1995.

4. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'action «Questions d'intérêt commun concernant la politique de l'éducation» (échange d'information et d'expériences, point 1), un appel à proposition spécifique sera publié dans le *Journal officiel des Communautés européennes* à la fin de juillet 1995. La date limite d'introduction des candidatures sera le 30.9.1995 (cachet de la poste) (prochaine date limite pour cette action: 1.2.1996).